

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} JUILLET 2019 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, BRUNET David, THAUVIN Isabelle
M. DE JESUS José (a quitté l'Assemblée à 19 h 45 en donnant procuration à Mme EMPSON Valérie)

Absents : M. Mme MAZERON Laurent, FERREIRA Raquel (procuration à Mme LOBJOIS Corine), ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. MANUBY Didier), ALVES Laurence (procuration à M. ESTIER Pascal), BERTHIER Yannick (procuration à Mme LONCHAMBON Jacqueline)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- SMADC
- Intercommunalité
- Questions diverses

Le Maire présente ses condoléances au nom du Conseil municipal pour le décès du père de Raquel Ferreira : Monsieur **Antonio** Ferreira et pour le décès du père d'Alexis Rossignol : Monsieur Jean-Jacques Rossignol.

Le compte-rendu du 28 mai 2019, lu par Mme Isabelle Mège, Adjointe a été adopté avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Tournobert : Suite à la consultation des entreprises, l'entreprise COLAS a été retenue avec une proposition de marché moins élevée que les autres entreprises de l'ordre de 298.000 €. Les travaux ne commenceront pas avant mi-septembre, l'entreprise a prévu un revêtement provisoire qui permettra une meilleure circulation pour l'été.

Ecole maternelle : Une réunion a été organisée avec les entreprises le 24 juin dernier afin d'établir le calendrier prévisionnel des travaux. L'occupation de l'école maternelle par le centre de loisirs durant les vacances d'été va compliquer la tâche. Les travaux débiteront en semaine 28 pour la peinture d'une classe et la reprise de l'électricité. Ils se poursuivront par la réfection de la toiture et la pose des portes et baies vitrées de la grande salle puis les barrières de sécurité extérieures à la rentrée.

Travaux d'accessibilité des bâtiments : Une réunion est prévue avec l'architecte M. JP. Cristina pour les travaux au Camping et à l'Eglise de Comps. Une demande de subvention DETR a été déposée, un accord serait donné pour 30% de la dépense. Il va être nécessaire de traiter la mise en accessibilité du camping en 2 phases.

La réception des travaux pour la Mairie, la Maison des Jeunes et le cimetière a eu lieu avec l'architecte M. JP. Cristina. Des réserves ont été émises pour l'église au niveau de la rampe d'accès et au cimetière pour un creux où stagne l'eau sur le cheminement allant vers la place PMR.

Voirie : Les plis ont été ouverts pour la voirie communautaire et l'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 43 022,94 € HT pour les travaux de l'Impasse des Bouchaux, la pâte d'oie du Chemin de Comps, la Rue de la Couaille et la Rue des Forgerons, la portion de route entre l'intersection de Farges et le Soulier.

Dans le cadre des amendes de police, il a été décidé de combler le fossé en descendant l'Avenue de la Gare pour assurer la sécurité des piétons. Il permettra aussi de régler le problème d'évacuation des eaux pluviales au rond-point qui s'écoulent chez un habitant et également au niveau du garage automobile, il faut reprendre le drain existant mais endommagé en descendant la voie. Le montant des travaux est estimé à 38 000 €. Une subvention du Conseil Départemental plafonnée à 7500 € HT est accordée.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec

- 14 voix pour,
 - 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,
- sur la parcelle cadastrée :

- AV 206 d'une superficie totale de 1135 m² avec garage pré-fabriquée vendue par Mme Martine SAHUT au profit de EPF-SMAF au prix de 14 755 €,

Cabane de chasse de Tournobert : Suite à la dernière Assemblée Générale, le bureau de la Société de Chasse a été modifié, la Présidence est assurée par Monsieur Jérôme Allard. Une réunion sera prévue avec les nouveaux membres pour finaliser les travaux de la cabane de chasse.

Cabane de chasse de Comps: Une réunion a été organisée avec Monsieur Daniel TOURET, Président de la Société de chasse de Comps, afin d'établir une première ébauche pour l'implantation de la future cabane de chasse qui sera construite sur une parcelle lui appartenant ainsi que l'emplacement de l'aire de retournement pour les camions des ordures ménagères.

Le Maire montre le projet et informe que le cabinet Bisio ira piqueter. La parcelle représente environ 1000 m² constructibles.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Crédits scolaires année 2019 – 2020 : Le Conseil Municipal décide,

- avec 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,

de fixer les crédits destinés en priorité à l'acquisition de livres scolaires pour les élèves comme suit :

- Ecole maternelle	:	17.00 € par élève
- Cours préparatoire	:	26.00 € par élève
- Cours élémentaire 1 ^{ère} année	:	28.00 € par élève
- Cours élémentaire 2 ^{ème} année	:	30.00 € par élève
- Cours moyen 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	:	35.00 € par élève
- d'attribuer pour l'achat de fournitures administratives		
- Ecole maternelle et école primaire	:	80.00 € chacune

Rideaux école élémentaire

Madame Isabelle Mège, adjointe en charge de l'Enfance, Jeunesse, fait part des devis réalisés auprès de 2 entreprises pour l'achat de 20 rideaux occultants pour l'école élémentaire. L'entreprise BABUT est retenue pour un montant de 4 152 € TTC.

: Le Conseil Municipal donne son accord avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Enseignement artistique : Le Conseil Municipal décide avec :

- 14 voix pour,
 - 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote,
- de fixer à 6h00 le nombre d'heures hebdomadaires du poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique et autorise le Maire à pourvoir à cet emploi par un personnel contractuel dont le contrat débutera le 03 septembre 2019 et se terminera le 30 juin 2020. Mme Nicole Jacquemet est félicitée par le Maire pour la qualité de ses prestations et du spectacle donné fin mai avec les équipes enseignantes.

SMADC :

Campagne d'enlèvement des épaves : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SMADC organise une campagne gratuite d'enlèvement des épaves et déchets, basée sur le volontariat. L'opération consiste à regrouper les véhicules en un point commun pour qu'ils soient ensuite récupérés par une entreprise spécialisée. La commune participera à cette opération. M. David Brunet et Mme Isabelle Thauvin seront chargés de cette opération. Ils feront un repérage et iront au contact des propriétaires. La collecte aura lieu en septembre et octobre prochains.

Journée nettoyage du village : Dans un autre cadre, le SMADC participe à une journée nettoyage pour les communes et villages qui pourrait être envisagée à l'automne. La commission décidera si l'opération se réalisera et définira les secteurs. Des sacs et gants seraient mis à disposition des participants. Il serait intéressant d'associer les écoles.

INTERCOMMUNALITE :

Economie - Entreprise Chimirec :

Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du mois de mai 2019, une « lettre ouverte aux habitants de Queuille, Manzat, Saint-Georges de Mons, Les Ancizes-Comps, Chapdes-Beaufort et plus loin, usine Chimirec à Queuille » des élus de l'opposition a été lue en questions diverses, par M. Pascal Estier, conseiller municipal.

Le Maire informe que les élus de la majorité vont faire lecture d'une lettre concernant l'implantation de l'entreprise Chimirec dans la zone industrielle de Queuille et l'historique de ce dossier.

Madame Isabelle Mège, adjointe, lit la lettre (jointe en annexe).

M. Pascal Estier, conseiller municipal, juge cette lettre polémique. Le Maire explique que la lettre lue n'a aucun caractère polémique mais exprime simplement la volonté d'être transparents et de reprendre l'historique de ce projet. Il ne souhaite pas épiloguer sur le dossier Chimirec en Conseil municipal, il souligne que cette implantation soulève des réactions et des inquiétudes mais que les services de la Préfecture émettront un avis quant à une installation possible ou non.

M. Pascal Estier ne comprend pas que cette entreprise ne s'installe pas à Combronde dans la zone d'activité. Il pense que les services de l'Etat (DREAL) ne sont pas à la hauteur et ne mesurent pas les enjeux notamment au niveau du SAGE et de la zone humide présente sur le terrain retenu dans la zone industrielle de Queuille.

Le Maire fait part à M. Pascal Estier que le site est une zone industrielle reconnue comme telle pour recevoir une usine et que les sondages et les mesures diverses ont été réalisés en vue de son implantation.

Comme pour tous les projets d'installation, une enquête publique a été réalisée afin de recueillir les avis de la population suivi de l'avis du commissaire enquêteur.

Madame la Préfète prendra, en connaissance de cause, la décision d'accorder la construction de l'usine sur ce site.

M. Thierry Meunier, conseiller municipal, note que le développement économique est primordial pour le territoire.

Mme Jacqueline Lonchambon, conseillère municipale, souhaite savoir si une réponse a été donnée sur le risque pour les agriculteurs de perdre leurs agréments Bio.

Mme Hélène Courtadon, adjointe qui a assisté à la réunion organisée par la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge le vendredi 21 juin 2019, déplore l'attitude et les propos choquants tenus par certains participants envers les élus et le directeur de Chimirec Centre qui était présent.

Le Maire peut comprendre les réticences de certaines personnes mais déplore que les opposants ne prennent pas en compte les créations d'emplois à la clef alors que certaines entreprises locales évoquent des restructurations dans l'avenir.

M. Pascal Estier souhaite savoir si les élus ont des informations sur l'entreprise Diétal et quelles actions les élus envisageraient ils.

Le Maire répond que la compétence économique étant exercée par la Communauté de Communes : il a sollicité le Président de la Communauté de Communes Jean-Marie Mouchard afin d'organiser une réunion extraordinaire des Maires avec les représentants de Diétal afin d'évoquer le cas de cette entreprise basée dans la zone industrielle à Saint Georges de Mons. En effet, un flottement se fait sentir et il est évoqué un éventuel PSE.

Restauration collective :

La compétence obligatoire (deux ans après l'élargissement des communautés) a été reprise par l'intercommunalité au 1er janvier 2019 afin de respecter la règle.

Un lissage du prix du repas s'opérera sur 5 ans pour atteindre le même tarif homogène à 3€35 sur toute l'intercommunalité. Pour notre commune, il passera de 2€30 à 2€51 en septembre 2019. Le tarif n'avait pas été revalorisé depuis 2008. Le coût pour les familles extérieures à la commune serait majoré de façon plus importante. Quelques familles sur notre commune seraient concernées. Ce point va être signalé au Président de la Communauté de Communes.

FPIC 2019

(fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le Maire rappelle que le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Une partie du FPIC est pris en charge en grande majorité par la Communauté de Communes et une autre partie par la totalité des communes. La part pour la commune des Ancizes-Comps pourrait s'élever cette année à près de 6000 €. En 2017, une solidarité s'est exercée essentiellement pour les communes issues de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Menat qui avaient un FPIC positif avant élargissement. Il est logique de procéder de la même façon en 2019.

M. Pascal Estier estime que ce mode de calcul ne devrait pas peser sur la commune mais sur l'intercommunalité.

Le Maire explique que la règle veut que les communes participent pour le reversement d'une partie du FPIC. Il y a une partie commune et une partie communautaire. Il a cependant demandé de revoir le calcul des répartitions car ce sont toujours les mêmes communes qui font le plus gros effort. La nouvelle proposition pourrait se situer entre 3000 et 4000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Remise des médailles au personnel :

Cette cérémonie a été organisée par la municipalité le 14 juin dernier. Une médaille a été remise à chaque agent concerné ainsi qu'un panier garni et un cadeau de départ en retraite pour un agent.

A ce titre, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'utilisation d'une somme de 1085€ affectée à l'achat de paniers garnis pour les agents médaillés et d'un cadeau pour un agent concerné par un départ en retraite avec :

- 14 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Réunion PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) :

Une réunion aura lieu au siège de la Communauté de Communes à Manzat le mercredi 10 juillet à 17h30, ouverte à toutes et tous.

Une demande a été faite par la Communauté de Communes dans le cadre du PCAET pour identifier les surfaces de toiture de nos bâtiments communaux.

OPHIS :

Une lettre de l'OPHIS a été adressée récemment à la commune sur le bâtiment du Champ des Sables. Cet immeuble pourrait faire l'objet d'une procédure de démolition avec une reconstruction différente de logements. La vacance importante est due à cette future initiative : environ 10 logements sur 24. Il conviendra de voir avec OPHIS quelle taille de logements est demandée.

RIP (Référendum d'Initiative Partagé) :

Un Référendum d'Initiative Partagé est en cours sur la privatisation des aéroports de Paris. La commune s'est portée volontaire dans le cadre du RIP.

Pour pouvoir donner son avis, le citoyen doit effectuer une demande pour obtenir un identifiant.

Il existe des formulaires CERFA à disposition du public en mairie.

Le vote sur une plateforme internet est possible également.

Réunion DGFIP :

Le 8 juillet 2019, une réunion avec un responsable de la DGFIP est organisée pour évoquer le maintien de la trésorerie à Manzat.

La trésorerie de Combronde est déjà fermée.

Jumelage :

La semaine d'échange entre les communes jumelées Sinzing et San Mateo aura lieu du 18 au 25 août.

Funérarium :

Un pré-bornage est prévu sur le terrain situé en face de la caserne des Pompiers.

Pension de famille :

Le Maire et l'adjointe en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité ont effectué un déplacement à Milly au Sud-Est de la région parisienne pour une visite d'une pension de famille comme celle qui pourrait voir le jour sur une partie des logements de Croix Mallet 2. Un ancien corps de ferme a été entièrement réhabilité.

Les personnes logées sont accompagnées dans leur réinsertion et ils ont un bon suivi avec un cadre de vie décent et serein.

Sur le site des Ancizes-Comps, c'est le collectif Précarité et Aubert et Duval propriétaire des terrains et des cités Croix Mallet 2 qui traiteraient ensemble de la transformation possible.

Canicule :

L'épisode de canicule du 25 au 29 juin 2019 a été intense. Mme Hélène Courtadon avait anticipé celui-ci avec les membres du CCAS.

Au sein des écoles, Madame Isabelle Mège, adjointe en charge de l'Enfance, Jeunesse, a fait livrer de l'eau minérale dès le lundi 24 juin pour que les enfants puissent s'hydrater à volonté. Un point régulier était effectué avec les enseignants et le personnel administratif et technique communal.

M. le Maire souhaite de bonnes vacances à l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

ANNEXE

IMPLANTATION ENTREPRISE CHIMIREC A QUEUILLE**Lettre des élus de l'équipe majoritaire :**

Suite à une lettre ouverte des conseillers municipaux de l'opposition concernant l'installation de l'entreprise CHIMIREC dans la zone industrielle de Queuille lue par M. Pascal Estier au cours du Conseil municipal du mardi 28 mai 2019, le Maire Didier Manuby et la majorité des élus souhaitent apporter à leur tour une vision de cette installation et un éclairage aux différentes affirmations des élus de l'opposition déployées dans leur lettre.

Historique de l'implantation possible pour l'entreprise CHIMIREC Massif Central :

En préambule, il est important de rappeler que la compétence économique est exercée par la Communauté de Communes (« Manzat Communauté » jusqu'au 31 décembre 2016 avec un passage en communauté élargie « Combrailles, Sioule et Morge » depuis le 1^{er} janvier 2017).

Fin 2015, les responsables de l'entreprise CHIMIREC Massif Central ont rencontré la Communauté de Communes (Manzat Communauté à l'époque) et le Maire des Ancizes-Comps pour étudier la possibilité d'installation d'un centre de collecte, de tri et de réacheminement de déchets de type huiles, cartouches, toners, plastiques...sur la commune des Ancizes-Comps.

Depuis octobre 2015, le Maire a tenu informé le Conseil municipal sur les échanges entretenus avec les dirigeants de la société CHIMIREC Massif Central et la Communauté de Communes concernant les opportunités d'installation sur notre territoire. Il a exposé les activités de cette société ainsi que le projet d'implantation. La demande initiale de cette entreprise portait sur l'acquisition d'un terrain dans la zone d'activité aux Ancizes-Comps.

En Conseil municipal, le Maire a fait mention de ce projet d'installation oralement et dans les questions diverses au cours des Conseils municipaux suivants (octobre 2015, novembre 2015, décembre 2015, novembre 2016, février 2017, avril 2017, janvier 2018 ...).

Le PDG de CHIMIREC Massif Central a invité une délégation d'élus et agents communautaires pour une visite à Mende (Lozère). Le Maire a lui-même souhaité faire ce déplacement afin d'être au plus près de l'information et afin de visualiser cette installation sur le territoire de Mende.

Par manque de surface et de terrain disponible dans la zone aux Ancizes-Comps, des propositions émanant de la Communauté de Communes ont été faites pour une installation sur la zone d'activité de Saint Georges de Mons puis de Queuille qui offrait un meilleur emplacement en termes de surface requise.

La municipalité de Queuille et la Communauté de Communes ont procédé à l'examen de ce dossier. Les élus majoritaires des Ancizes-Comps estimant n'avoir aucun droit ou monopole pour s'immiscer dans les décisions prises par les élus des autres communes en la matière.

Le 11 juillet 2018, lors de l'assemblée communale, le Maire a informé les habitants et participants de la future installation de CHIMIREC sur 11ha dans la zone industrielle de Queuille.

L'information ayant été délivrée tout au long du projet, chaque conseiller municipal a largement eu toute latitude à se renseigner en son temps afin de se forger une opinion et réagir si besoin sur l'installation CHIMIREC depuis octobre 2015.

Le permis de construire a été déposé auprès des services instructeurs. Les services de l'Etat sont en phase d'instruction du dossier avec l'intervention des services de la DREAL compétente dans sa mission de vigilance en matière d'encadrement réglementaire, de surveillance et d'information.

Une enquête publique a eu lieu durant la période 16 avril au 16 mai 2019 sur le projet et un affichage pour information à la population a été apposé en mairie des Ancizes-Comps.

CHIMIREC Massif Central : quel type d'entreprise ?

Pour mémoire, le Maire a mentionné les éléments suivants sur la société CHIMIREC Massif Central : c'est une entreprise française implantée sur Mende, dont l'activité est la collecte, le tri et le réacheminement de déchets vers des centres de traitement. Ces déchets sont issus de diverses activités (industrielles, artisanales et autres) dans le respect des normes en vigueur et de l'environnement.

L'entreprise souhaite élargir son champ d'action sur le département du Puy de Dôme et également sur le département de l'Allier.

Quelles sont les certifications de CHIMIREC Massif Central ?

L'entreprise CHIMIREC Massif Central est détentrice depuis 2012 d'une **triple certification QSE** qui constitue le **plus haut niveau d'exigences dans le domaine de la certification Qualité, Sécurité, Environnement.**

La triple certification de CHIMIREC Massif Central porte sur :

- **LA QUALITE** porte sur les référentiels de la norme AFAQ/ISO 9001,
- **LA SECURITE** porte sur les référentiels de la norme OHSAS 18001,
- **L'ENVIRONNEMENT** porte sur les référentiels de la norme ISO 14001.

Des unités de ce groupe sont implantées dans des parcs naturels régionaux sans que des nuisances particulières ne soient relevées et les sites sont soumis à des contrôles rigoureux et réguliers.

Les produits sont stockés dans des cuves ou contenants étanchéifiés, eux-mêmes implantés dans des caissons étanches. Ainsi, des zones totalement hermétiques et sécurisées sont en place avant réacheminement des déchets vers d'autres sites.

CHIMIREC Massif Central a pour vocation de collecter, de trier et de regrouper des déchets selon les mêmes processus qu'une entreprise locale proche de notre commune qui elle-même est implantée sur un périmètre ayant fait l'objet d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO sans que soit pour autant mentionnée les nuisances possibles liées à cette entreprise.

Les élus et le projet :

Sur le volet de cette installation de l'entreprise CHIMIREC Massif Central dont il est finalement question depuis fin 2015 (annonces en conseil municipal, en conseil communautaire, annonce en assemblée communale), il est factuel qu'**aucune** intervention ou réaction quelles qu'elles soient n'ont été enregistrées. Aucune question ou remarque ne sont parvenues au Maire entre octobre 2015 et mai 2019 alors que ce dernier a observé la transparence la plus totale quant aux informations délivrées concernant cette possible installation.

Les élus de la majorité ont, dans leurs choix et dans leur exercice, toujours été sensibles à la protection de l'environnement et des milieux naturels sur le territoire des Combrailles particulièrement sur et autour de la commune. A ce titre, lors de la reprise du PLU, les élus de la majorité se sont positionnés pour **un inventaire des zones humides** qui a été réalisé en partenariat avec **le SMADC**. Ils ont également pris en compte la mesure des enjeux environnementaux en demandant **une évaluation environnementale** réalisée par **l'agence BOINSIGHT** afin de l'intégrer dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les données recueillies relatives à CHIMIREC Massif Central et son fonctionnement (entreprise triplement certifiée QSE) démontrent un fort engagement de cette entreprise sur le plan environnemental.

La majorité des élus déplorent ici une prise de position tardive et ambiguë des élus de l'opposition des Ancizes-Comps envers la population et les habitants qui, consiste à occulter leur silence observé depuis les informations données en Conseil municipal et en Conseil communautaire sur l'installation de l'entreprise CHIMIREC Massif Central.

En Conseil communautaire du 16 mai 2019, l'installation de l'entreprise CHIMIREC Massif Central sur la zone de Queuille a été validée par un vote à l'unanimité des conseillers communautaires toutes tendances confondues.

La création non négligeable d'emplois sur le territoire, quinze emplois au départ suivi d'une trentaine à terme est un point que la majorité des élus souhaitent ne pas négliger afin de consolider l'offre d'emplois sur le secteur Les Ancizes/Saint Georges /Queuille.

Un bon développement économique offre des possibilités d'installation pour des nouveaux habitants, ce qui permet à terme de pérenniser les infrastructures présentes sur notre territoire.

*Les élus de l'équipe majoritaire pour le projet: D. Manuby, I. Mège, H. Courtadon, F. Antunes, C. Lobjois, A. Rossignol, R. Ferreira, T. Meunier, J. De Jésus, A. Garrachon, J. Barbarin, D. Brunet, I. Thauvin,
L. Mazon n'était pas présent à ce Conseil municipal et souhaite donc s'abstenir,
V. Empson n'est pas favorable au projet.*